
Université de Lorraine

Rapport de promotion 2026

Tableau d'avancement au choix : TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION CLASSE SUPÉRIEURE

I. Dispositif réglementaire

Conformément aux orientations générales des Lignes Directrices de Gestion (LDG), révisées et adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine (UL) du 4 février 2025, pour l'ensemble des filières, la sélection des dossiers de promotion par liste d'aptitude et par tableau d'avancement s'appuie sur la reconnaissance de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

II. Compte rendu de la sélection au choix

a) Informations statistiques sur les promouvables

Pour rappel, conformément à l'article 25 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, sont promouvables au tableau d'avancement au choix pour l'accès au grade de technicien de recherche et de formation classe supérieure, les techniciens de recherche et de formation classe normale justifiant, au 31 décembre 2026, d'au moins un an dans le 8^{ème} échelon, et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Point d'attention : l'article 3 II du décret n°2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat prévoit que les fonctionnaires qui à la date du 31 août 2022 appartenait à l'un des corps de catégorie B régi par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié, et qui ne remplissent pas encore les nouvelles conditions, sont réputés réunir les conditions pour une promotion au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues par l'article 25 du même décret, dans sa rédaction antérieure au 1^{er} septembre 2022

Le nombre de possibilités de promotion au niveau national est de **488**.

Au titre de l'année 2025, **15** agents de l'UL ont été promus dans le grade de technicien de recherche et de formation classe supérieure.

Au titre de l'année 2026, **87** personnels remplissent les conditions de promouvabilité. Parmi ces personnels, 67% sont des femmes et 33% sont des hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 49 ans.

L'ancienneté moyenne de catégorie est de 13 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 11 ans.

Les personnels promouvables se répartissent par BAP comme suit :

BAP		PROMOUVABLES	%
A	Sciences du vivant	9	10,34%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	0	0%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	9	10,34%
D	Sciences humaines et sociales	1	1,16%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	9	10,34%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	6	6,90%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	8	9,20%
J	Gestion et pilotage	45	51,72%
TOTAL		87	100%

b) Informations statistiques sur les candidats

Au titre de la campagne 2026, **22** candidatures sont déposées. Parmi les candidats, 77% sont des femmes et 23% sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 45 ans.

L'ancienneté moyenne de catégorie est de 11 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 8 ans.

Les personnels candidats se répartissent par BAP comme suit :

BAP		CANDIDATS	%
A	Sciences du vivant	3	13,63%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	0	0%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	3	13,63%
D	Sciences humaines et sociales	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	1	4,55%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	2	9,09%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	1	4,55%
J	Gestion et pilotage	12	54,55%
TOTAL		22	100%

c) Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Les représentants de l'administration et les représentants des personnels réalisent une pré-sélection des dossiers. Ils se réunissent ensuite en séance plénière pour débattre et établir un classement commun.

L'objectif est d'apprécier sur la durée de la carrière, l'investissement du personnel compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations, de ses compétences et de la qualité du dossier.

Cette appréciation se fonde sur l'ensemble des critères, définis dans les LDG (annexe 2).

d) Informations statistiques sur les classés

Au titre de l'année 2025, **13** dossiers sont classés par le groupe de travail promotion. Parmi les classés, 69% sont des femmes et 31% sont des hommes.

La moyenne d'âge des classés est de 46 ans.

L'ancienneté moyenne de catégorie est de 9 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 7 ans.

Les personnels classés se répartissent par BAP comme suit :

BAP		CLASSÉS	%
A	Sciences du vivant	2	15,39%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	0	0%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	2	15,39%
D	Sciences humaines et sociales	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	1	7,69%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	1	7,69%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	1	7,69%
J	Gestion et pilotage	6	46,15%
TOTAL		13	100%